

Direction des Ressources Humaines

Téléphone : 03.89.12.40.14 Télécopie : 03.89.12.45.38

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par Hélène MORAND

2 03.89.12.45.41

■ concours@ch-colmar.fr

Colmar, le 19 novembre 2025

AVIS DE CONCOURS PROFESSIONNEL CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL

TYPE DE CONCOURS:

Grade:

Cadre supérieur de santé paramédical

Type de concours :

Concours professionnel

• Filière :

Médico-technique

Nombre de postes :

1

CONDITIONS POUR CONCOURIR:

Peuvent faire acte de candidature les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au l^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, soit au l^{er} janvier 2026.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION:

A l'appui de leur demande de candidature, les candidats doivent joindre les pièces suivantes <u>en</u> <u>5 exemplaires</u> :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre et précisant la filière ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination;
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est <u>accompagné des pièces justificatives correspondant</u>.

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar, Direction des Ressources Humaines, 39 avenue de la Liberté, 68024 COLMAR Cedex, par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre signature <u>au plus tard le 5 janvier</u> 2026.

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION:

5 janvier 2026, le cachet de la poste ou cachet de l'établissement faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils Pour le Directeur et par délégation, La Directrice Adjointe

atherine ROMMEVAUX